

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1987)

Vorwort: Avant-propos

Autor: Sommaruga, Cornelio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS

125 ans d'existence. Un âge respectable pour une institution. Une poussière d'années face à l'humanité.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui fête dès cette année et pour les 18 mois à venir, la naissance d'un idéal, n'est que trop conscient des contrastes qui le caractérisent. Sa force réside précisément dans les oppositions apparentes qui le constituent : la diversité de ses composantes et, pourtant, l'identification de chacune aux principes d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; des Sociétés nationales à l'expérience encore jeune et d'autres rompues aux drames de notre siècle; les environnements dans lesquels elles se meuvent, terres d'asile ou de conflit.

Au cours de son histoire, le Mouvement a été amené à adapter certaines de ses orientations, sans jamais transiger sur l'essentiel. Il s'est efforcé de rester fidèle à ses principes, dans des situations où les risques d'atteinte à son impartialité ou à sa neutralité n'étaient pas négligeables.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge, la nécessité du recentrage est une constante, placé qu'il est dans des situations où les tensions graves sont parfois nourries par des haines ancestrales. Cette année, comme les précédentes, les défis principaux de l'institution ont été de persévéérer tout en se renouvelant, en raison même de la nature de bien des conflits dont les solutions tardent et qui tendent à devenir de plus en plus nombreux.

Afin de maîtriser sa croissance, provoquée par la multiplication des terrains d'action, le CICR doit certes s'appuyer sur l'expérience acquise, mais il doit également, dans la même mesure, être capable d'inventer, de créer des approches nouvelles, le cas échéant de prendre des risques, avec pour seules limites et préoccupations le sort des personnes qu'il a mandat d'assister et de protéger à travers le monde : les victimes actuelles ou potentielles des conflits.

Au cours des décennies, la communauté internationale s'est dotée d'un cadre juridique, le droit international humanitaire, conférant ainsi au CICR un mandat universel d'action. Mais, outre ses obligations conventionnelles, le CICR dispose d'un outil précieux qui lui permet de dépasser ce droit, quand les impératifs strictement humanitaires l'exigent: c'est son droit d'initiative, exercé, tant par l'institution elle-même que par ses délégués sur le terrain ou ses "négociateurs" dans les ministères.

En fonction depuis huit mois à la présidence de cette institution, il m'a été donné d'être à la fois témoin et acteur de cette mission irremplaçable qu'est le geste d'aider celui ou celle dont le sort est entre vos mains. C'est un sentiment d'une grande beauté, mais c'est aussi une responsabilité d'un poids considérable. En effet, il y a ceux que l'on a pu atteindre, et il y a les autres, placés hors d'accès de ce geste humanitaire de par la volonté de leur gouvernement ou de groupes d'opposition.

Force est de constater qu'en 1987 la contribution active et concrète de toutes les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix a connu des étapes difficiles, et ces jours et ces mois perdus ne sont guère rattrapables pour tous ceux que nous n'avons pu aider.

Néanmoins, j'ai acquis la conviction, tant par les contacts internes au sein du Mouvement que par les témoignages extérieurs, que la mission humanitaire prime. Grâce à la cohésion de toutes les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, grâce à la solidarité manifestée dans les périodes douloureuses, grâce à la fidélité aux principes, un pas de plus vers l'humanité peut être accompli. Le CICR continuera à s'y consacrer avec constance, rigueur et humilité.

Cornelio SOMMARUGA
Président du CICR



de la sécurité et de l'assistance aux victimes de conflits armés. Il a également été nommé au poste de Secrétaire général adjoint du CICR.

Ensuite, nous avons eu une réunion avec les deux hommes. M. Hay a alors demandé à M. Sommaruga de lui donner son avis sur ce qu'il devait faire pour assurer la sécurité et l'assistance aux victimes de conflits armés et que le résultat il l'a alors fait à la fin de la réunion. Le résultat fut alors dévoilé au CICR à la fin de la réunion.

Le résultat fut alors dévoilé au CICR à la fin de la réunion. Le résultat fut alors dévoilé au CICR à la fin de la réunion.



(Photo CICR/B. Plantier).

6 mai 1987, Palais de l'Athénée à Genève: passation des pouvoirs entre M. Alexandre Hay, président sortant, et M. Cornelio Sommaruga, président du CICR.

La passation des pouvoirs entre M. Alexandre Hay, président sortant, et M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a eu lieu le 6 mai 1987 au Palais de l'Athénée à Genève. La cérémonie a été présidée par M. Jean-Pierre Raffarin, ministre de l'Intérieur. Les deux hommes ont échangé leurs mandats et ont discuté des questions de sécurité et d'assistance aux victimes de conflits armés. M. Hay a également été nommé au poste de Secrétaire général adjoint du CICR.

La passation des pouvoirs entre M. Alexandre Hay, président sortant, et M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a eu lieu le 6 mai 1987 au Palais de l'Athénée à Genève. La cérémonie a été présidée par M. Jean-Pierre Raffarin, ministre de l'Intérieur. Les deux hommes ont échangé leurs mandats et ont discuté des questions de sécurité et d'assistance aux victimes de conflits armés. M. Hay a également été nommé au poste de Secrétaire général adjoint du CICR.